



Modification acces habitation principale

Par **bounnaire33**, le **03/07/2014** à **16:19**

bonjour

peut on déplacer son accès ,a son terrain d'habitation principale ,sans autorisation..!l'accès sera deplacé de 4a5m et l'ancien accès sera fermé par un mur de parpaing.
terrain de 3000m2 environ,avec une maison de 150 m2 ,situé en campagne ,commune de 400 habitants (mourens 33410)
la sortie de l'accès donne sur une RD avec une circulation assez dense,et a grande vitesse .

merci pour vos réponses

cordialement

Par **moisse**, le **04/07/2014** à **08:14**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas déplacer l'accès aussi simplement.
Tout accès à la voirie publique doit faire l'objet d'une autorisation.